

CONTEXTE

L'été 2022 a connu une succession record d'épisodes de fortes chaleurs conduisant au déclenchement de nombreux incendies partout en France dont plusieurs en Grand Est. Les élus sont des acteurs majeurs de la défense des forêts contre les incendies. De manière générale, le maire doit assurer la sécurité de ses administrés : il prescrit l'exécution des mesures de sûreté en cas de danger ou de sinistre et joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Évaluer les conséquences du changement climatique sur les forêts du Grand Est ;
- ❖ Mettre en œuvre des mesures de préventions dans la commune ;
- ❖ Concevoir un système de communication pour donner l'alerte en cas de risque ou d'incendie.

CONTENU

- Présentation du risque incendie, les chiffres et les conditions d'inflammabilité de la végétation ;
- Rôle du maire dans la sécurité incendie en lien avec la forêt publique mais aussi privée ;
- Mise en place de mesure de prévention du risque ;
- Concevoir un système d'information et d'alerte auprès des administrés en cas d'incendie ou de risque d'inflammabilité fort.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

Les risques engendrés par le changement climatique dans les espaces forestiers



CONTEXTE

La forêt du Grand Est fait face à des défis majeurs dus au changement climatique. Les risques se sont intensifiés avec une succession de crises sanitaires importantes, des épisodes de sécheresses prolongées, des modifications du régime des précipitations et des incendies forestiers de plus en plus fréquents. Dans ce contexte, les élus ont la responsabilité de mettre en œuvre des politiques adaptatives pour préserver les forêts, tout en sécurisant les biens et les personnes. Leur rôle inclut la planification de la gestion forestière à long terme, la lutte contre les crises sanitaires, l'adaptation des forêts aux conditions climatiques et la mise en place de mesures de prévention contre les risques incendies et autres aléas naturels.

PROGRAMME

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Évaluer les conséquences du changement climatique sur les forêts du Grand Est ;
- ❖ Analyser les risques spécifiques liés aux forêts et proposer des mesures de gestion adaptées ;
- ❖ Anticiper la multiplication et l'intensification du risque incendie pour les forêts.

CONTENU

- Le changement climatique et ses conséquences sur les forêts ;
- Les responsabilités des élus ;
- Les choix des propriétaires pour l'adaptation des forêts au changement climatique ;
- Introduction à la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et au rôle des élus dans sa mise en œuvre

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

La voirie forestière et la desserte en forêt communale



PROGRAMME

CONTEXTE

La région Grand Est fait partie des régions les plus forestières de France. Avec une mobilisation de plus de 7,1 millions de m³ récoltés et commercialisés, soit 19% de la production française. Disposer d'un réseau de routes, chemins et pistes en adéquation avec l'activité et le développement de la filière forêt-bois est primordial. C'est aux élus qu'incombent les décisions liées à la gestion de la voirie communale. Les décisions sont d'autant plus complexes qu'elles doivent concilier les aspects réglementaires et économiques de la filière forêt-bois, à ceux administratifs et financiers des communes, tout en veillant à la bonne cohabitation, articulation avec les autres utilisateurs de la forêt.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Identifier les différents statuts réglementaires des routes et chemins ;
- ❖ Mettre en place des aménagements facilitant la sortie des bois de la forêt communale ;
- ❖ Construire une stratégie de gestion des conflits autour de la réglementation et des besoins de chacun.

CONTENU

- Présentation des différents types de routes et de chemin et les droits et devoirs afférents ;
- Mettre en place un bon réseau routier pour mieux vendre ses bois ;
- Présentation des retours d'expérience dans la gestion de conflits avec les usagers.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

PROGRAMME

CONTEXTE

Les enjeux portés par la filière forêt-bois du Grand Est sont nombreux et multiples : économiques, environnementaux, sociétaux. Depuis quelques années, il y a une forte prise de conscience des enjeux écologiques, notamment ceux liés au changement climatique, par les citoyens. Cela les pousse à porter une attention accrue à la gestion et aux activités forestières et peut parfois, par manque de connaissance des pratiques et enjeux forestiers, provoquer des conflits d'usage. L'intérêt grandissant du public pour la gestion des milieux forestiers est une opportunité pour la filière. L'élu, par son rôle de médiateur, peut dialoguer avec les citoyens pour mieux faire connaître le monde forestier et arbitrer les conflits d'usage.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Intégrer les enjeux de la multifonctionnalité des forêts publiques ;
- ❖ Identifier les défis et les opportunités liés à la cohabitation entre la forêt et le grand public ;
- ❖ Intervenir en tant que médiateur dans les conflits d'usage.

CONTENU

- La multifonctionnalité des forêts ;
- Les rôles et responsabilités des élus ;
- Les enjeux de la forêt du département ;
- Comment faire cohabiter les usages et les usagers ? ;
- Cas pratique : agir face aux conflits d'usage.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

PROGRAMME

CONTEXTE

La forêt communale appartient au domaine privé de la commune. Il revient au conseil municipal et au maire d'administrer le patrimoine forestier communal. Les élus décident des actions concernant la gestion des forêts communales. Les élus ont un rôle majeur à jouer concernant la gestion et la valorisation des forêts, qu'elles soient communales ou non. Les forêts permettent de répondre à des attentes et enjeux variés, parfois antagonistes. Cela nécessite des arbitrages des élus dans leurs rôles de propriétaire forestier, d'aménageur du territoire, de maître d'ouvrage public et de responsable de la sécurité. Pour ce faire, ils peuvent s'appuyer sur l'avis et les conseils de l'ONF et des COFOR.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Identifier les garanties présentes dans la responsabilité civile de la commune, des habitants et des professionnels ;
- ❖ Mettre en place les éléments de communication nécessaires à la sécurité des usagers de la forêt ;
- ❖ Examiner les propositions de travaux pour identifier celles indispensables pour la sécurité.

CONTENU

- Présentation des différents risques en lien avec la forêt ;
- Les différentes responsabilités en fonction des risques et des usagers ;
- Présentation des différents travaux de sécurisation en forêt communale ;
- Les risques liés à la forêt sur la voirie.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

PROGRAMME

CONTEXTE

Le Code forestier impose, par le régime forestier, une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques. Elle se concrétise sous la forme du document d'aménagement forestier. Rédigé par l'ONF, il cadre les actions de gestion à réaliser dans les années à venir. Les élus des collectivités propriétaires de forêt prennent ces décisions de gestion sur les avis et conseils de leur technicien forestier territorial. Ainsi, le conseil municipal a de nombreux droits et devoirs dans la conception et la réalisation de l'aménagement. Il est nécessaire pour les élus de se l'approprier pour participer activement à toutes les étapes de sa mise en œuvre, en tenant compte de l'évolution des conditions climatiques actuelles.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Clarifier le rôle, le cadre légal et l'importance du document d'aménagement dans la gestion durable des forêts publiques ;
- ❖ Contribuer efficacement à la mise en place d'un aménagement adapté aux spécificités de la forêt locale ;
- ❖ Démontrer la nécessité d'adapter l'aménagement forestier au contexte actuel.

CONTENU

- Rappel sur le régime forestier ;
- Elaboration et contenu de l'aménagement forestier ;
- Mise en œuvre de l'aménagement ;
- Impact des crises sur l'application de l'aménagement forestier ;
- Perspective : adapter les aménagements pour demain.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

Le bail de chasse, comment le rédiger et le mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique



CONTEXTE

Les forêts du Grand Est abritent et nourrissent d'importantes populations de cervidés (cerfs, chevreuils) et de suidés (sangliers). Un excès de ces espèces a des conséquences néfastes sur les fonctions essentielles au développement durable des territoires forestiers : perte de valeur des bois, défaut de régénération et perte de diversité en essences forestières. L'élu communal, en tant que propriétaire forestier, est au cœur de cette régulation et notamment lors de la gestion de ses lots de chasse. Concilier à la fois la présence de gibier mais aussi la régénération naturelle de certaines parcelles est un enjeu fort et indispensable dans un contexte de crises sanitaires et climatiques.

PROGRAMME

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Intégrer les grandes lignes de la gestion cynégétique ;
- ❖ Prévoir le renouvellement de son bail de chasse ;
- ❖ Identifier les principaux dégâts de gibier et évaluer leurs conséquences sur la végétation et l'économie de la gestion

CONTENU

- Déséquilibre sylvo-cynégétique ;
- Contexte réglementaire qui encadre la chasse ;
- Bail de chasse (cahier des clauses particulières et générales) ;
- Méthodes de location
- Clauses importantes liées à l'équilibre sylvo-cynégétique ;

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

Dynamique des peuplements forestiers : Pourquoi réinvestir en forêt ?



CONTEXTE

Propriétaires forestiers, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage et garants de la sécurité, les élus sont au cœur de l'adaptation des forêts au changement climatique. Pour les forêts communales, il leur incombe de trouver des débouchés pour les bois impactés, de réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation des voies de circulation, de renouveler les peuplements forestiers, de les structurer pour qu'ils soient plus résistants et résilients aux conséquences du changement climatique, d'assurer le maintien des services écosystémiques des espaces forestiers et de soutenir la filière forêt-bois locale par leurs investissements.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Identifier les différents types de travaux forestiers ;
- ❖ Relier les travaux à un enjeu long terme, pour prendre des décisions cohérentes avec les problématiques du territoire;
- ❖ Argumenter en faveur de l'avenir de la forêt en lien avec les différents travaux.

CONTENU

- Étude d'un programme de travaux en lien avec l'aménagement forestier ;
- Présentation des différents types de travaux et l'objectif recherché sur la conduite de la forêt ;
- Les travaux permettant d'augmenter le prix de vente d'une coupe.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

CONTEXTE

Dans un contexte de changement climatique, la gestion forestière devient plus complexe et nécessite des actions immédiates pour adapter les peuplements forestiers aux conditions futures. Les collectivités du Grand Est sont confrontées à l'enjeu crucial de pérenniser des forêts multifonctionnelles capables de répondre aux besoins environnementaux, économiques et sociétaux. Il est essentiel d'assurer une gestion cohérente de la production de bois en accord avec les fonctions environnementales (flots de sénescence, arbres à haute valeur biologique, protection des sols, cycle de l'eau, ...), tout en respectant l'équilibre sylvo-cynégétique. L'Office National des Forêts, gestionnaire des forêts publiques est en charge d'adapter nos forêts. Les élus, ayant un rôle de décisionnaire, doivent être bien informés pour prendre des décisions sylvicoles pertinentes, qui soutiennent la résilience des forêts face aux défis actuels et futurs.

PROGRAMME

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Définir les concepts fondamentaux de la gestion forestière (types de peuplements et pratiques sylvicoles);
- ❖ Évaluer l'application et l'impact des différentes stratégies de gestion des peuplements en fonction du territoire ;
- ❖ Construire un argumentaire sur la gestion sylvicole pour communiquer auprès des administrés.

CONTENU

- Présentation de la sylviculture, des différents modes de conduite et des différents travaux sylvicoles ;
- Comprendre chaque opération sylvicole et estimer le gain associé d'un point de vue économique, social ou environnemental ;
- Présentation des différents types de communication à mettre en place auprès de ses administrés en fonction des opérations.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

Décisions et évolutions de la forêt, adaptation au CC, évolution des nouvelles essences



PROGRAMME

CONTEXTE

Depuis 2018, par l'effet du changement climatique, une succession de crises sanitaires touche les forêts du Grand Est. Les impacts à court et moyen termes sont majeurs pour les peuplements forestiers et leurs conséquences fragilisent la filière forêt-bois régionale. L'intervention humaine est nécessaire pour gérer l'urgence des conséquences des crises sanitaires forestières (exploitation et valorisation des bois déperissant, mise en œuvre de dispositifs d'aide technique et financière spécifiques, organisation de la lutte contre les crises sanitaires, etc.) mais aussi pour adapter les peuplements impactés des forêts communales aux climats futurs.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Évaluer les conséquences du changement climatique sur les forêts du Grand Est ;
- ❖ Identifier les choix sylvicoles permettant d'adapter les forêts au changement climatique ;
- ❖ Faire des choix en termes d'essence et de conduite de peuplement pour l'avenir de la forêt communale.

CONTENU

- Le changement climatique et ses conséquences sur les forêts ;
- Les choix de propriétaires pour l'adaptation des forêts au changement climatique ;
- Présentation des essences et de leur résistance en lien avec certains paramètres (clim'essence).

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

Utilisation du bois local dans la construction publique



PROGRAMME

CONTEXTE

Par leur statut de propriétaire forestier, d'aménageur du territoire et de maître d'ouvrage de la construction publique, les élus ont un rôle central dans le développement et l'orientation de la filière locale. Ils disposent des moyens de dynamiser la filière forêt-bois locale en la mobilisant dans leur projet de construction ou de réhabilitation intégrant du bois du territoire ou de la forêt de leur collectivité. L'usage du bois est porteur de réponse aux grands enjeux actuels. C'est pour cela que les évolutions normatives récentes (RE2020) lui font la part belle dans la diminution de l'impact carbone des bâtiments et l'amélioration de leurs performances énergétiques.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Identifier l'importance et les avantages de l'utilisation du bois local dans un projet de construction ou de réhabilitation;
- ❖ Cibler les étapes clés du processus de construction ou de réhabilitation en bois;
- ❖ Développer une approche permettant de privilégier le bois local dans le respect de la commande publique.

CONTENU

- Le bois un matériau aux multiples avantages ;
- État des lieux de la filière locale construction bois ;
- Les étapes permettant de favoriser le bois local dans le respect de la commande publique ;
- Les ressources utiles

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

Le rôle de la forêt dans la transition Énergétique des territoires



PROGRAMME

CONTEXTE

Dans le contexte de changement climatique qui est le nôtre, la forêt et le bois sont porteurs de solutions (stockage du carbone, biodiversité, etc.) et d'alternatives aux ressources fossiles (construction bois, bois énergie, etc.). C'est pour cela qu'on observe une volonté de plus en plus marquée des financeurs de développer le bois énergie. Les élus des collectivités propriétaires de forêt en sont les acteurs principaux et peuvent développer des projets de chaufferie collective adaptés aux besoins de leurs communes. La transition énergétique des territoires est un enjeu pour l'avenir et doit être réalisée avec cohérence, notamment dans le choix des espaces dédiés aux différentes énergies renouvelables.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Identifier les enjeux et l'intérêt du bois énergie pour les collectivités propriétaires de forêts ;
- ❖ Cibler les grandes étapes d'un projet de chaufferie collective et les principaux points de vigilances
- ❖ Sensibiliser aux conflits d'espace entre les différentes énergies renouvelables (bois énergie, éolien, solaire, etc.).

CONTENU

- Présentation du bois énergie ;
- La valorisation des travaux sylvicoles en lien avec le bois énergie ;
- Mener à bien un projet de chaufferie bois collective ;
- Atelier bois énergie et autres énergies renouvelables.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

PROGRAMME

CONTEXTE

Par leur statut de propriétaire forestier, d'aménageur du territoire et de maître d'ouvrage de la construction publique, les élus ont un rôle central dans le développement et l'orientation de la filière locale. Ils disposent des moyens de dynamiser la filière forêt-bois locale en la mobilisant dans leur projet de construction ou de réhabilitation intégrant du bois du territoire ou de la forêt de leur collectivité. Cette orientation vers le bois local s'inscrit parfaitement dans les évolutions normatives récentes, telles que la RE2020, qui visent à diminuer l'empreinte carbone des bâtiments tout en améliorant leur performance énergétique. Pour concrétiser cet engagement envers le bois local, les contrats d'approvisionnement jouent un rôle crucial. Ils permettent de garantir un approvisionnement stable et fiable en établissant des engagements clairs entre fournisseurs et collectivités.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Identifier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui encadrent le bois local sur le territoire ;
- ❖ Planifier un projet de construction ou de réhabilitation intégrant du bois local ;
- ❖ Développer une approche permettant de mettre en place des contrats d'approvisionnement.

CONTENU

- Ressource et filière locale;
- L'utilisation du bois local dans un projet de construction publique;
- Les contrats d'approvisionnement

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

PROGRAMME

CONTEXTE

Depuis 2021, la filière forêt-bois est en forte tension et les prix de vente des bois ont fortement évolués. Dans ce contexte dynamique, les élus doivent faire face à des décisions stratégiques sur la manière de valoriser les bois récoltés dans leurs forêts. Il est essentiel de développer des approches adaptées pour déterminer les modalités de vente les plus avantageuses pour les récoltes à venir. Le contrat d'approvisionnement est un véritable levier d'action des élus pour dynamiser et renforcer la filière forêt-bois locale. En 2021, les COFOR ont obtenu de la part de l'État, la non-augmentation de la taxe à l'hectare contre l'engagement d'augmenter significativement la part des contrats d'approvisionnements dans les années à venir.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Identifier les différents modes de ventes des bois et leurs complémentarités ;
- ❖ Évaluer la pertinence des contrats d'approvisionnement pour optimiser la gestion des ressources forestières locales.
- ❖ Définir une stratégie de commercialisation des bois de la commune.

CONTENU

- Les modes de ventes ;
- Le contrat d'approvisionnement ;
- Le marché du bois à ce jour ;
- Définir une stratégie de commercialisation en fonction de l'état d'assiette

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

CONTEXTE

En Grand Est, le foncier forestier privé présente un important morcellement. Cela constitue un frein notable à la gestion durable des espaces forestiers et à la mobilisation de la ressource en bois à l'échelle régionale. Cela rend également plus difficile la gestion des crises sanitaires forestières qui impactent les peuplements forestiers du Grand Est depuis 2018. Par leur rôle d'aménageur du territoire, les élus municipaux disposent de moyens d'action spécifiques pour la restructuration du foncier forestier. C'est par exemple le cas avec la procédure d'acquisition des biens vacants sans maître qui a connu une évolution législative majeure en 2022.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Clarifier le cadre légal et réglementaire, ainsi que les enjeux qui encadrent le foncier forestier sur le territoire ;
- ❖ Cibler les leviers d'action pour faire face au morcellement du foncier forestier ;
- ❖ Identifier les étapes pour conduire une procédure d'acquisition des biens vacants sans maître sur son territoire.

CONTENU

- Rappel sur le régime forestier ;
- Elaboration et contenu de l'aménagement forestier ;
- Mise en œuvre de l'aménagement ;
- Impact des crises sur l'application de l'aménagement forestier ;
- Perspective : adapter les aménagements pour demain.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départemental par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière *Communale* de la Fédération Nationale des Communes forestières celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.